

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 20 juin 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°10 :

Réflexion sur la mise en place de la vidéosurveillance

Lors du dernier conseil municipal, des échanges se sont tenus sur la recrudescence d'actes de malveillance sur le territoire communal. La commune n'est malheureusement pas la seule à constater ces faits.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la possibilité de mettre en place un système de vidéo-protection sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce dispositif permettrait une prévention sur site et favoriserait la coopération avec les forces de police, avec pour objectifs principaux :

- De dissuader par la présence de caméras
- De renforcer le sentiment de sécurité
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité
- De faciliter l'identification des auteurs d'infraction

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour :

- Accepter l'installation d'un système de vidéo-protection.
- Travailler avec les forces de sécurité pour définir le nombre de caméras utiles et leur emplacement
- Solliciter les subventions inhérentes à ce type de projet dont l'inscription budgétaire se ferait sur l'exercice 2024.

Approuvé à l'unanimité.



| Signature du maire | Signature du secrétaire de séance | Date de mise en ligne |
|---|---|-----------------------|
|  |  | 22/06/2023 |

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 20 juin 2023

Conseillers Municipaux :

| | |
|---------------|--|
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 14 |
| Excusés : | 5 |
| Absents : | 0 |
| Votants : | 19 (18 au moment de la question n° 6, M.Mauve ne prenant pas part au vote) |

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 12 juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, **Maire**
Mesdames Bernadette MALANDAIN, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, **Adjoint au maire**
Monsieur Victor BALIER, **Conseiller municipal délégué**
Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, **Conseillers municipaux**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-France MOIGNOT (pouvoir à Monsieur Lecrosnier), Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Malandain), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Rioult) ; Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine), Xavier PAILLETTE (pouvoir à Madame Prieur)

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil ; **Madame Christelle JARRY** a été désignée pour remplir ces fonctions.